Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1037

Artikel: Objecteurs de conscience et service civil : le mieux est l'ennemi du bien
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020798

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OBJECTEURS DE CONSCIENCE ET SERVICE CIVIL

Le mieux est l'ennemi du bien

(*pi*) Les Suisses aiment bien les rangements et les classements: on distingue les «vrais» réfugiés des «faux» sous prétexte qu'il est plus honorable de quitter son pays sous une menace de persécution que sous celle de la famine. Nous connaissons aussi la classification entre «vrais» et «faux» objecteurs, les premiers étant victimes d'un grave conflit de conscience, alors que les seconds sont des fainéants réfractaires à la discipline et à la vie militaire.

Cette distinction stupide est maintenue dans la réforme du Code pénal militaire sur laquelle nous voterons le 2 juin: le grave conflit de conscience est abandonné, mais l'objecteur devra rendre *«vraisemblable, en se fondant sur des valeurs éthiques fondamentales, qu'il ne peut concilier le service militaire avec les exigences de sa conscience»*. Dans ce cas, *«le juge le reconnaîtra coupable et l'astreindra à un travail d'intérêt général»*. La durée de l'astreinte *«sera, en règle générale, une fois et demie plus longue que celle de la totalité du service militaire refusé, mais n'excédera pas deux ans»*. Pendant ce temps, les «faux» objecteurs, la majorité, continueront d'être emprisonnés... en principe pour une durée très inférieure aux 18 à 24 mois d'astreinte au travail des «vrais». A moins que les juges, pour compenser cette subite inégalité de traitement, ne se montrent à l'avenir plus sévères envers ceux que l'on continuera d'emprisonner. La régression par rapport à la situation actuelle serait alors criante, puisque les objecteurs avec «grave conflit de conscience» sont condamnés actuellement à six mois de prison au maximum; la plupart sont libérés conditionnellement après avoir purgé les deux tiers de leur peine et ils travaillent durant la journée, ne retrouvant leur cellule que la nuit et les fins de semaine. Un régime psychologiquement éprouvant, mais qui ne dure pas plus de quatre mois... Il serait donc quatre et demi à six fois plus long si le projet Barras était accepté en votation populaire, sans qu'il y ait véritablement décriminalisation en contrepartie puisque l'objecteur continuera d'être «reconnu coupable», par un tribunal militaire au surplus.

Si nous votons le 2 juin sur cet objet, c'est que la solution proposée ne convient ni aux objecteurs et à ceux qui les soutiennent habituellement, ni à la droite conservatrice. Ce mauvais compromis est l'expression de la recherche d'une solution minimaliste, non pas pour résoudre le problème, mais seulement pour le «désamorcer» comme l'avoue le Conseil fédéral dans ses explications aux citoyens. Il y a bien sûr les rejets de propositions en 1977 et 1984, mais la première fois déjà le compromis ne satisfaisait vraiment personne. Et, depuis des années, on ne cesse de présenter négativement les objecteurs comme des personnes égoïstes refusant, ou ayant peur, de servir leur pays de la même manière que leurs concitoyens. Pas étonnant dès lors qu'une solution plus courageuse ne soit pas à portée de main pour l'instant.

Si la volonté politique existe réellement de résoudre ce problème — tous les pays d'Europe occidentale ainsi que la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne y ont trouvé des solutions — il faut changer de discours et préparer les opinions à une modification de la Constitution. Il faut d'autre part abandonner l'idée d'un service civil plus long que le service militaire: nous l'avons déjà écrit, les deux activités sont aussi utiles à la communauté et aussi honorables l'une que l'autre; les militaires sont nécessaires pour maintenir notre capacité de défense en cas de conflit armé; les civils peuvent prendre une part importante dans l'expression d'une neutralité active: prévention et contribution à la résolution des conflits, que ce soit sur le terrain dans le domaine diplomatique ou para-diplomatique, ou dans des centres de recherche et de formation. Si nous devons encore nous prémunir contre une «logique de guerre» dont nous pourrions être victimes, il nous appartient également de faire avancer l'idée de la «logique de paix». Ceux qui refusent l'armée sont évidemment tout désignés pour y participer. Des tâches de coopération, d'aide en cas de catastrophe ou d'intervention lors de graves accidents écologiques peuvent aussi leur être confiées. Il faut par contre abandonner l'idée d'occuper les objecteurs à nettoyer des forêts, à aider les paysans de montagne ou les infirmières dans les hôpitaux. Ces secteurs doivent pouvoir fonctionner sans le recours à ce personnel bon marché.

Un service civil moderne, organisé en tenant compte des besoins du moment et des préoccupations des jeunes qui le formeront, et non pas de manière à être le moins attirant possible, sera à la fois utile à la communauté et stimulant pour l'armée. Car il serait temps qu'elle revoie son organisation de manière à ce que les soldats de milice accomplissent, eux aussi, leur service militaire autant par conviction que par obligation. ■

Nous serons encore appelés à nous prononcer sur l'objection de conscience. Le PDC récolte en effet des signatures pour son initiative «Service civil en faveur de la communauté». Elle prévoit un service civil d'une durée d'une fois et demie la longueur du service militaire.

Le Groupe de travail Napf a prévu de lancer une autre initiative remplaçant l'astreinte au service militaire par l'astreinte à un service en faveur de la communauté. Services civil et militaire seraient équivalents et le libre choix serait instauré pour autant que les effectifs de l'armée soient garantis.

Enfin, une commission du Conseil national a proposé aux Chambres une modification de la Constitution prévoyant un service civil, sans en préciser les modalités.

EN BREF

Pour la quatrième fois la *WoZ* publie à fin avril un supplément contenant des annonces d'entreprises différentes: autogérées, coopératives, réseaux d'entraide. Il y en a environ 250, comme l'année passée.

Une association s'est constituée à St.Gall pour qu'on rende justice à Paul Grüninger, ce commandant de la gendarmerie destitué pour avoir laissé entrer en Suisse des juifs persécutés. Une réhabilitation a toujours été refusée.